

COMMUNE DE LES CULLAYES

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 juin 2008

Lieu : Grande salle, Les Cullayes

Présidence : Mme Monique Ryf Cusin
Vice-présidence : MM. Vincent Lacoïn et Jacques Troyon
Secrétaire : Mme Anne-Laure Fritsché

Copies : Municipalité, Préfecture

La Municipalité siège avec tous ses membres : Messieurs B. Burri, Ph. Chaubert, F. Rattin, J. Gaumann et Th. Rohrbach

Le Conseil général a été légalement convoqué.

A 19h35, Madame la Présidente souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et les Conseillers.

L'assemblée est déclarée ouverte.

Madame la Présidente :

Madame la Présidente salue tout particulièrement Mme Isabelle Lucas Sauterel et M. Adrian Schneider qui ont été élus brillamment aux élections municipales du 1^{er} juin dernier qu'elle assermentera en fin de séance au nom du Conseil Général et remercie vivement Mme Myriam Dammköhler pour sa participation.

Le bureau fonctionne ce soir normalement avec tous ses membres. On peut dès lors procéder à l'appel.

1. Appel :

Démissionnaires : M. Jérôme Porchet qui a quitté la commune.

Sur 68 membres, 43 sont présents, 15 excusés, 10 absents. Plus du tiers des membres étant présent, le Conseil est légalement habilité à siéger.

Scrutateurs désignés pour la séance : Mme Dammköhler Myriam,
Mme Desgraz Evelyne.

Arrivées après l'appel en cours de séance : Mmes Isabelle Padrun et Marlyse Krieg.

2. Assermentation

3 nouveaux membres sont assermentés :

- Mme Isabelle LUCAS SAUTEREL
- M. Pierre-Alain SAUTEREL

- M. Denis ANDRE

A noter que Mme Isabelle Lucas Sauterel devra démissionner du Conseil Général dès qu'elle prendra ses fonctions à la Municipalité, soit dès le 1^{er} juillet 2008.

3. Ordre du jour / Procès-verbal :

1. Appel
2. Assermentation
3. Ordre du jour / Procès-verbal
4. Courrier
5. Informations de la Municipalité
6. Informations du Bureau du Conseil
7. Comptes 2007 – rapport de gestion
préavis municipal n° 01/2008 et rapport de la commission de gestion
8. Réfection de la route de Montpreveyres – demande de financement
préavis municipal n° 02/2008 et rapport de la commission des finances
9. Réfection des chemins du Pendens, des Moures et du Vurzi – demande de financement
préavis municipal n° 03/2008 et rapport de la commission des finances
10. Colombarium et jardin du souvenir – demande de financement
préavis municipal n° 04/2008 et rapport de la commission des finances
11. Arrêté d'imposition 2009 - 2011
préavis municipal 05/2008 et rapport de la commission des finances
12. Assermentation des nouveaux municipaux
13. Commission de gestion et des finances : élections
14. Bureau du Conseil : renouvellement des membres du Bureau - élections
15. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune remarque.
Il est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2007 ne fait l'objet d'aucune remarque.
Il est accepté par l'assemblée à l'unanimité moins 1 abstention.

Madame la Présidente profite de cette séance pour remercier vivement M. Jean-Rodolphe Balsiger pour son précieux travail en tant que secrétaire par intérim du bureau du Conseil et pour son aide lors de la transmission des informations et des dossiers à la secrétaire actuelle.

4. Courrier :

Un courrier de l'Association Arc-en-Ciel (Association humanitaire à but non lucratif d'aide et de soutien aux enfants et à leur famille vivant au contact du virus VIH/SIDA) fait appel à la générosité des Conseillères et Conseillers en leur demandant de soutenir leur mission en allouant leurs jetons de présence à cette association. Pour de plus amples informations, ce courrier sera déposé chez Patricia Dutoit.

Lettre de démission de Mme la Présidente du Conseil général. Sa démission sera effective dès la nomination de son (sa) remplaçant(e).

5. Informations de la Municipalité :

M. Bernard Burri Syndic :

Monsieur le Syndic informe les membres du Conseil que les cartes journalières communes (CJC) sont désormais disponibles à Moudon, Palézieux ou Oron, soit les trois communes desservies par le train. Le prix de la carte pour 365 cartes journalières étant de CHF 9'775.-, et le prix de vente par carte conseillé par les CFF de CHF 35.-, il faudrait en vendre 279 pour couvrir le prix de l'abonnement. L'utilisation à des fins professionnelles est limitée. La Commune des Cullayes ne veut donc pas entrer en matière. Pour de plus amples renseignements, il faut appeler le Greffe municipal de ces communes.

Il nous informe également de l'engagement de Monsieur Carlos ALVES en qualité d'employé de la commune des Cullayes depuis le 1^{er} juin dernier. Il travaille à raison de 60% pour notre commune et 40% pour la commune de Servion avec possibilité de venir en appui à Mézières. Son contrat est néanmoins de 100% auprès de notre commune.

Monsieur le Syndic rappelle la prise de congé officielle des deux municipaux MM. Thierry Rohrbach et Philippe Chaubert qui sera effective dès la prise en fonction des nouveaux municipaux et de Mme Monique Ryf Cusin, Présidente du Conseil général.

Pour rappel, M. Thierry Rohrbach est entré à la Municipalité en 1998 à la suite de M. Jean-Pierre Maurer au dicastère des finances. En 2006, contre son gré, mais aujourd'hui sans regret, il acceptait de poursuivre son mandat municipal jusqu'en 2008 mais cette fois à la tête des pompiers, déchets et domaines.

M. Philippe Chaubert, quant à lui, est entré à la Municipalité en mai 2000 pour succéder à M. Bernard Burri aux dicastères de l'instruction publique, de la STEP et des eaux.

Quant à Mme Monique Ryf Cusin, elle a été élue à l'unanimité Présidente en décembre 2006 lors du premier Conseil général de la législature et elle a su mener avec brio les séances du Conseil et cultiver les bonnes relations avec la Municipalité.

Monsieur le Syndic remercie vivement ces trois personnes pour leur engagement au profit de notre commune et précise que la Municipalité se fera un honneur de les convier à une cérémonie de départ.

Pour terminer, M. Le Syndic tient à souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux Municipaux élus le 1^{er} juin dernier, Mme Isabelle Lucas Sauterel et M. Adrian Schneider qui entreront en fonction le 1^{er} juillet prochain et à remercier Mme Myriam Dammköhler pour sa participation.

M. Félix Rattin :

Bluewin TV – Durant le second semestre de l'année 2008, Swisscom viendra faire une présentation sur Bluewin TV à la Salle communale pour une séance d'information générale qui permettra d'obtenir de plus amples détails.

M. Philippe Chaubert :

L'AIESM : motion sur arrêts scolaires. Après 1 année, la Commune de Montpreveyres a retiré son recours. L'AIESM va donc pouvoir continuer à travailler sur l'organisation des transports scolaires.

6. Informations du Bureau du Conseil

Le Bureau du Conseil s'est réuni à 2 reprises avec la Municipalité pour discuter des préavis, préparer les votations du 24 février et du 1^{er} juin. Une procédure sur votations/élections a également pu être établie avec l'aide précieuse de Mme Monney.

7. Comptes 2007 – rapport de gestion - préavis municipal n° 01/2008 et rapport de la commission de gestion :

- Préavis municipal n° 01/2008
Les comptes 2007 et le rapport de gestion présentent :

des revenus pour un total de CHF	2'551'046,04
des charges pour un total de CHF	2'447'095,07
un bénéfice de CHF	103'950,97

Rapport de la Commission de gestion composée de Mlle Jessica De Bernardini, M. Michel Rossier et M. Georges-André Thonney Président rapporteur.

M. Georges-André Thonney :

« Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre Commission s'est réunie pour vérifier les comptes de la Commune pour l'exercice 2007.

Après une réunion interne à la Commission, M. le Syndic Bernard Burri, M. le Municipal des finances Félix Rattin et Mme la Boursière Patricia Dutoit nous ont reçus le 19 juin pour répondre à nos questions. Nous les remercions de leurs explications qui nous ont permis de remplir au mieux la tâche qui nous incombe.

Pour ce qui concerne les comptes eux-mêmes, leur examen détaillé ne conduit pas la Commission à vous faire part de remarques particulières autres que celles détaillées dans le préavis municipal 01/2008 et le rapport de gestion 2007.

Concernant le solde important du compte CCP au 31.12.2007, ces liquidités sont maintenant placées dans deux comptes de dépôt qui rapportent des intérêts.

La Commission de gestion recommande donc au Conseil Général

1. d'approuver les comptes soumis par le préavis municipal n° 01/2008
2. d'approuver le rapport de gestion présenté par la Municipalité
3. de donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Boursière, et de les remercier pour leur travail. »

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.
Il n'y a ni questions ni remarques.

L'assemblée procède au vote et accepte à l'unanimité le préavis n°01/2008.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL GENERAL DE LES CULLAYES

- sur proposition de la Municipalité, préavis N° 01/2008,

- entendu le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cet objet, et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

➤ **d'accepter le préavis sur les comptes 2007 et le rapport de gestion qui présentent :**

✓ des revenus pour un total de	CHF 2'551'046,04
✓ des charges pour un total de	CHF 2'447'095,07
✓ un bénéfice de	CHF 103'950.97

8. Réfection de la route de Montpreveyres – demande de financement – préavis municipal n° 02/2008 et rapport de la commission des finances :

Rapport de la Commission des finances composée de Mme Monique Van Hoof, M. Adrian Schneider et M. Antoine Golay président-rapporteur :

« La Commission des finances chargée d'étudier ce préavis s'est réunie le 12 juin dernier, dans la composition suivante : M. Pascal de Bernardini, suppléant, en tant qu'observateur, Mme Monique Van Hoof, M. Adrian Schneider et M. Antoine Golay en tant que 1^{er} membre dans la fonction de Président-rapporteur.

Comme chacun aura certainement pu le constater, le tronçon de route passant devant la poste est en très mauvais état et a nécessité plusieurs réparations de fortune ces derniers mois.

La décision négative du Canton concernant une demande de correction du tracé de cette route étant intervenue, il est temps de procéder à une réfection plus durable.

Les travaux ont été devisés à CHF 120'000.-. Le financement en sera assuré par un emprunt, qu'il est prévu d'amortir sur une période de 10 ans, soit un coût de CHF 17'000.- pour 2009, amortissement et intérêts compris. Cette somme sera inscrite au budget de fonctionnement dès 2009.

La réfection de ce tronçon de route avait été planifiée en novembre 2006 par notre Municipalité, lors de l'établissement du plan des investissements de notre commune pour les années 2006 à 2011. Cet objet avait été inscrit pour CHF 180'000.-.

Remarque : le devis avait été établi par la même entreprise qui a effectué les travaux au chemin du Vurzi en 2007, ceci vu la relative modestie du montant à engager, et afin de bénéficier du même niveau de prix, jugé favorable par notre Municipalité. Cette dernière est consciente qu'un appel d'offre plus large devra être entrepris en cas de travaux plus importants, ce qui sera le cas avec la mise en séparatif d'un quartier ou les travaux prévus à la salle communale prochainement. Cette remarque vaut également pour le préavis n°3 qui suit.

Conclusion : Le plafond d'endettement de notre commune étant respecté, les charges de cet investissement étant supportables, la Commission des finances vous propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis n° 02/2008 tel que présenté. »

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.
Il n'y a ni questions ni remarques.

L'assemblée procède au vote et accepte à l'unanimité le préavis n°02/2008.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL GENERAL DE LES CULLAYES

- sur proposition de la Municipalité, préavis N° 02/2008 du 28 avril 2008 – Réfection de la route de Montpreveyres,
- entendu le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet, et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- ✓ d'accepter le préavis n° 02/2008 du 28 avril 2008 tel que présenté,
- ✓ d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 120'000.-,
- ✓ d'amortir cette dépense sur une durée de 10 ans.

9. Réfection des chemins du Pendens, des Moures et du Vurzi – demande de financement – préavis municipal n° 03/2008 et rapport de la commission des finances :

Rapport de la Commission des finances :

« La Commission des finances chargée d'étudier ce préavis s'est réunie le 12 juin dernier, dans la composition suivante : M. Pascal de Bernardini, suppléant, en tant qu'observateur, Mme Monique Van Hoof, M. Adrian Schneider et M. Antoine Golay en tant que 1^{er} membre dans la fonction de Président-rapporteur.

La Municipalité propose la réfection du tronçon de route cité en titre, travaux qui deviennent nécessaires vu l'état de cet ouvrage.

Les travaux ont été devisés à CHF 220'000.-. Le financement en sera assuré par un emprunt, qu'il est prévu d'amortir sur une période de 20 ans, soit un coût de CHF 21'000.- environ pour 2009, amortissement et intérêts compris. Cette somme sera inscrite au budget de fonctionnement dès 2009.

La réfection de ce tronçon de route avait été planifiée en novembre 2006 par notre Municipalité, lors de l'établissement du plan des investissements de notre commune pour les années 2006 à 2011. Cet objet avait été inscrit pour CHF 150'000.-.

Le fait que ces travaux initialement prévus pour 2009 auront lieu cette année ne remet pas en cause le plan d'investissements, les travaux planifiés à la salle communale, qui étaient prévus cette année, étant repoussés.

Conclusion : Le plafond d'endettement de notre commune étant respecté, les charges de cet investissement étant supportables, la Commission des finances vous propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis n° 03/2008 tel que présenté. »

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.
Il n'y a ni questions ni remarques.

L'assemblée procède au vote et accepte à l'unanimité le préavis n°03/2008.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL GENERAL DE LES CULLAYES

- sur proposition de la Municipalité, préavis n° 03/2008 du 28 avril 2008 – Réfection des chemins du Pendens, des Moures et du Vurzi,
- entendu le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet, et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- ✓ d'accepter le préavis n° 03/2008 du 28 avril 2008 tel que présenté,
- ✓ d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 220'000.-,
- ✓ d'amortir cette dépense sur une durée de 20 ans.

10. Columbarium et jardin du souvenir – préavis municipal n° 04/2008 et rapport de la commission des finances :

Rapport de la Commission des finances :

« La Commission des finances chargée d'étudier ce préavis s'est réunie le 12 juin dernier, dans la composition suivante : Mme Monique Van Hoof, M. Adrian Schneider, M. Pascal de Bernardini en tant que membre suppléant avec voix consultative et M. Antoine Golay en tant que 1^{er} membre dans la fonction de Président-rapporteur.

Portée de la demande : C'est un fait que l'inhumation est peu à peu abandonnée au profit de la crémation. Les raisons principales pour cette évolution sont un manque de place, une meilleure hygiène et le coût des obsèques.

Dès lors, compléter l'offre du cimetière des Cullayes par un columbarium correspond à un besoin réel. La Commission des finances s'est interrogée sur la détermination d'une capacité de 63 urnes. Ce nombre découle en fait du modèle proposé par le fournisseur, et qui correspond aux besoins estimés pour plusieurs années.

S'agissant d'un espace « jardin du souvenir », il contribuera lui aussi à compléter les services offerts par notre cimetière.

Ce projet avait été prévu dans le plan d'investissement 2006-2011 pour CHF 50'000.- en 2008. Cette dépense sera assurée par la trésorerie courante et ne nécessitera donc pas d'emprunt. L'impact sur les comptes se montera à CHF 5'000.- par an de 2009 à 2018, l'amortissement comptable de cet objet étant prévu sur 10 ans.

Ainsi et étant donné qu'à moyenne échéance les revenus devraient dépasser les charges, le projet mérite notre approbation.

Conclusion : La Commission des finances vous propose donc, à l'unanimité, d'accepter le préavis n° 04/2008 tel que présenté. »

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

Mme Micheline Mariéthoz remarque que dans le préavis municipal, il est précisé qu'une commune de la région facture CHF 1'000.- pour la dépose d'une urne dans le columbarium pour une personne domiciliée dans le village et CHF 2'000.- pour une personne non

domiciliée dans le village. Mme Mariéthoz aimerait savoir qu'elle sera la position de notre commune quant à la détermination de la taxe relative à la dépose des urnes, car dans certaines communes, lorsqu'il s'agit d'une personne domiciliée dans la commune, il ne lui est pas facturé.

M. Rohrbach répond que les montants de ces taxes ne sont qu'informatifs, permettant de donner un exemple de ce qui se fait actuellement dans une autre commune. Le columbarium ne rentrera en fonction que durant le second semestre 2008 et ce sera à ce moment-là que les membres du Conseil général auront à se prononcer sur la gratuité ou non de la dépose d'une urne au columbarium pour les personnes domiciliées dans la commune.

Cependant, M. Rohrbach rappelle que les frais d'obsèques se montent généralement à CHF 5'000.- ou 6'000.- et pense personnellement que facturer CHF 1'000.- ne serait pas abusif. Mais ce point sera discuté à la fin de l'année.

M. Rohrbach met à disposition de l'assemblée des photographies de ce projet.

L'assemblée procède au vote et accepte à l'unanimité le préavis n°04/2008.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL GENERAL DE LES CULLAYES

- sur proposition de la Municipalité, préavis n° 04/2008 du 19 mai 2008 – Columbarium et jardin du souvenir,
- entendu le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet, et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- ✓ d'accepter le préavis n° 04/2008 du 19 mai 2008 tel que présenté,
- ✓ d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par les dépenses ordinaires,
- ✓ d'amortir cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

11. Arrêté d'imposition pour les années 2009 à 2011 – préavis municipal n° 05/2008 et rapport de la commission des finances :

Rapport de la Commission des finances :

« La Commission des finances chargée d'étudier ce préavis s'est réunie le 12 juin dernier, dans la composition suivante : Mme Monique Van Hoof, M. Adrian Schneider, M. Pascal de Bernardini en tant que membre suppléant avec voix consultative et M. Antoine Golay en tant que 1^{er} membre dans la fonction de Président-rapporteur.

Portée de la demande : Sur la base des prévisions cantonales et de ses projets, notre Municipalité nous annonce une période de stabilité financière.

Ne connaissant aucun élément qui pourrait troubler ce pronostic, la Commission des finances se prononce en faveur du maintien du taux d'imposition à 77 pourcent de l'impôt cantonal de base.

La situation des finances communales peut néanmoins évoluer rapidement et dans une direction qu'on ne souhaiterait pas. Dans l'hypothèse où l'on fixerait l'arrêté d'imposition

pour une période de trois ans, le Conseil général n'aurait plus la possibilité de corriger le tir. A moins qu'un conseiller n'use de son droit d'initiative, une modification du taux d'imposition dépendrait de la volonté de la Municipalité de soumettre au Conseil général une modification de l'arrêté.

La Commission des finances estime que le Conseil général ne doit pas renoncer à se pencher chaque année sur l'arrêté d'imposition. Partant, elle propose d'amender le préavis municipal dans ce sens.

Modification de l'article 7 de l'arrêté d'imposition : Ayant examiné l'entier de l'arrêté d'imposition, la Commission des finances s'est interrogée sur les raisons d'un maintien d'un impôt sur les successions et donations en ligne directe ascendante et descendante, à hauteur de CHF 0.50 par franc payé à l'Etat.

Le Canton de Vaud impose les successions et donations en ligne ascendante et descendante directe. Il est l'un des seuls cantons en Suisse à ne pas avoir aboli cet impôt. Pour réduire l'impact de cette taxe, le droit vaudois prévoit des exonérations sur les prestations à des parents en ligne directe jusqu'à concurrence de CHF 10'000.- et sur les donations inférieures à CHF 50'000.- par enfant dans la ligne directe descendante. Pour le calcul de l'impôt successoral, il est déduit CHF 250'000.- du montant net de la part revenant à chaque souche héréditaire de la première parentèle.

Un membre de la Commission des finances a estimé que ces exonérations suffisaient car seuls les contribuables aisés sont touchés par l'impôt et que la collectivité doit faire rentrer de l'argent.

La majorité de la Commission est toutefois d'avis que cet impôt n'a pas lieu d'être. En effet, le patrimoine transmis en ligne ascendante ou descendante directe provient le plus souvent du revenu d'une personne. Il a donc déjà été largement imposé. Dans tous les cas, il fait partie de la fortune personnelle. Il est donc soumis à l'impôt sur la fortune. On ne voit donc pas pourquoi l'Etat se servirait lorsque ce patrimoine est transmis des parents à leurs enfants ou inversement.

De plus, les revenus que notre Commune tire de l'impôt sur les successions et donations en ligne ascendante et descendante directe sont relativement modestes. En 2007, les revenus de tous les impôts sur les successions et donations s'élevaient à CHF 14'723.40. Ils se montaient à CHF 108'207.70 en 2006 et à CHF 60'688.40 en 2005. La part relative aux successions et donations en ligne ascendante et descendante directe ne constitue qu'une fraction de ces chiffres, le reste provenant de donations et successions en ligne collatérale ou à des non parents.

Par ailleurs, dans le budget de notre Commune, le montant total des revenus des impôts sur les successions et donations n'est estimé qu'à CHF 2'000.- par année. C'est dire que la Commune ne compte pas sur ces revenus.

Par conséquent, la majorité de la Commission des finances propose d'y renoncer.

Conclusion : La Commission des finances vous propose donc d'accepter le préavis municipal n° 05/2008 avec les modifications suivantes :

1. Le taux d'imposition de 77 pourcent de l'impôt cantonal de base est maintenu pour l'année 2009 seulement.
2. L'art.7 de l'arrêté d'imposition est modifié en ce sens que pour les impôts sur les successions et donations en ligne ascendante et descendante directe, la Commune des Cullayes ne prélèvera aucun centime additionnel par franc payé à l'Etat. »

Madame la Présidente propose de voter d'abord sur l'amendement concernant la durée du taux d'imposition, puis sur l'amendement portant sur l'art.7 b et enfin sur le préavis modifié.

L'assemblée est d'accord à l'unanimité avec cette procédure.

Questions :

M. Chappuis demande à la Municipalité d'expliquer son point de vue sur la durée de 3 ans.

M. Rattin explique qu'il n'a pas envie de faire le même travail toutes les années et estime que de le faire pour 3 ans est déjà suffisant.

De plus, la Préfecture attire l'attention sur le fait que le taux peut être modifié en tout temps suivant l'évolution de l'état des finances. Il faut aussi noter qu'il y a quelques années, la période était de 2 ans.

Quant à l'impôt sur les successions en ligne directe ascendante et descendante, M. Rattin rappelle les points suivants :

- il y a quelques années, la Municipalité était d'avis, de prime abord, de supprimer cet impôt, mais une grande majorité au Conseil général avait voté pour le maintien de cet impôt ;

- les résultats de la votation dans le Canton de Vaud sur la suppression de l'impôt sur les successions en ligne directe ascendante et descendante en 2004 ont clairement montré que la Commune des Cullayes désirait maintenir cet impôt (en effet : 256 bulletins en faveur du maintien de l'impôt et 58 contre) ; le contreprojet, à savoir maintenir cet impôt à partir de CHF 250'000 avait été accepté à 144 voix (62%) contre 88. Conclusion, la population était en faveur de l'impôt sur les successions mais avec les nouveaux tarifs fixés par le Conseil d'état ;

M. Rattin précise que le conjoint survivant ne paie pas d'impôt. Prenons l'exemple d'une famille dont la fortune est estimée à 1'000'000 CHF, le survivant recevra 500'000 CHF non taxé. Les 2 enfants auront chacun 250'000 CHF sans taxes.

Il faudrait avoir plus d'1 million de francs suisses pour payer des impôts, avec 2 enfants.

On passe ensuite au vote :

- La durée de 3 ans pour l'arrêté d'imposition est acceptée à une majorité évidente par le Conseil général (35 oui contre 11 non, 2 abstentions)
- L'amendement proposant la suppression de l'impôt sur les successions et donations en ligne directe ascendante et descendante est accepté à une majorité évidente (25 oui contre 19 non, 3 abstentions)
- Le préavis ainsi modifié est accepté à une majorité évidente (46 oui contre 1 avis contraire, 1 abstention).

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL GENERAL DE LES CULLAYES

- sur proposition de la Municipalité, préavis n° 05/2008 du 28 avril 2008 – Arrêté d'imposition pour les années 2009 à 2011,
- entendu le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet, et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- ✓ de rejeter l'amendement proposé par la Commission des finances concernant la durée du taux d'imposition (art.1) ; le taux d'imposition est donc fixé pour une période de 3 ans,
- ✓ d'accepter l'amendement proposé par la Commission des finances sur l'art.7, donc de supprimer l'impôt sur les successions et donations en ligne directe ascendante et descendante,
- ✓ d'accepter le préavis n°5/2008 ainsi modifié.

12. Assermentation des nouveaux municipaux :

Selon l'article 90 de la loi sur les communes, c'est au président du Conseil général d'assermenter les nouveaux membres de la Municipalité élus en cours de législature.

Madame la Présidente assermente Mme Isabelle Lucas Sauterel et M. Adrian Schneider.

13. Election des commissions de gestion et des finances :

Comme le prévoit le règlement du Conseil général, le renouvellement des commissions de gestion et des finances se fait chaque année.

Commission de gestion : le Président Georges-André Thonney termine son mandat et cède sa place à Michel Rossier à la présidence. Les autres membres de la commission sont Mlle Jessica de Bernardini et M. Simon Schneider. M. Jacques-Alain Clément se porte volontaire comme suppléant et est élu par acclamation.

Commission des finances : le Président Antoine Golay termine son mandat et cède sa place à Mme Monique Van Hoof à la présidence. M. Pascal de Bernardini devient membre et M. Adrian Schneider quitte la commission pour prendre ses nouvelles fonctions à la Municipalité. MM. Patrick Chappuis et Eric Dammköhler se portent candidats respectivement comme membre et suppléant de la Commission et sont élus par acclamation.

14. Renouvellement des membres du Bureau du Conseil général :

Madame la Présidente rappelle que le règlement du Conseil général stipule que l'élection devrait se faire à bulletin secret, mais l'assemblée décide à l'unanimité d'élire les membres du bureau par acclamation.

Election du (de la) Président(e) du Conseil général :

Madame la Présidente, démissionnaire, demande à l'assemblée s'il y a des candidats à la présidence du Conseil. Le vice-président actuel Vincent Lacoïn se porte seul candidat.

M. Vincent Lacoïn est élu Président du Conseil général à l'unanimité par acclamation.

Election du (de la) Vice-président(e) du Conseil général :

Madame la Présidente, demande à l'assemblée s'il y a des candidats pour Vice-président du Conseil. Le deuxième vice-président actuel Jacques Troyon se représente.

M. Jacques Troyon est réélu Vice-président du Conseil général à l'unanimité par acclamation.

Le poste de secrétaire tenu actuellement par Mme Anne-Laure Fritsché, élue le 12 décembre 2007, n'est pas soumis à élection cette année car dure le temps d'une législature.

Election des scrutateurs (trices) :

Quant à l'élection des scrutateurs (trices), elle se fait à main levée.

Mmes Myriam Dammköhler et Evelyne Desgraz terminent leur mandat et cèdent leur place aux suppléantes actuelles Mmes Patricia Dutoit et Patricia Blanc.

Il faut donc à présent élire deux nouveaux scrutateurs (trices) suppléants (es). Mme Ruth Fasel et M. Emmanuel Scaiola se portent candidats et sont élus à l'unanimité par acclamation.

Le bureau du Conseil général est reformé pour une année.

15. Divers et propositions individuelles :

Questions de Mme Claude Jordan :

- Concernant Bluewin TV, Mme Jordan aimerait savoir si l'accès sera effectivement disponible pour la fin de l'année.

M. Rattin répond qu'il y a eu une étude sur la mise à disposition du réseau VDSL permettant l'accès à Bluewin TV et qu'il estime que ce serait disponible au plus tard le 1^{er} trimestre 2009. Il y aura évidemment des zones plus vite desservies que d'autres, de par leur localisation dans le village, notamment autour du collège.

- Concernant l'énergie solaire, Mme Jordan aimerait savoir si une mise à l'enquête est nécessaire pour installer des panneaux solaires.

M. Gaumann répond que jusqu'à 8m² de panneaux solaires, une mise à l'enquête n'est pas nécessaire, une simple information à la municipalité suffit. Par contre, au-delà de 8m², la mise à l'enquête est obligatoire.

M. Gaumann précise que si des citoyens veulent installer des « mini éoliennes », il n'y a pas encore de réponse de l'état.

- Enfin, Mme Jordan demande comment ça se passe avec les chemins privés dans le cas d'une division entre eaux claires, eaux usées. Est-ce que les voisins doivent se concerter pour demander une nouvelle canalisation ?

M. Chaubert explique qu'il ne peut pas répondre pour l'instant car il y a actuellement un procès en cours au Tribunal Fédéral entre la commune de Lausanne et des particuliers. Un chemin privé qui fait office de collecteur de récolte est-il considéré comme ouvrage privé ou ouvrage municipal ? La Commune de Lausanne estime que c'est du domaine privé jusqu'au collecteur public, les particuliers sont d'un avis différent. La Municipalité attend donc la décision du Tribunal Fédéral pour ce cas en suspens depuis 2007 pour prendre position, espérant que ce cas sera réglé cette année.

Questions de Mme Marlyse Bolliet :

- Mme Bolliet remarque qu'il y a beaucoup de circulation au chemin des Moures. Avant que le revêtement final soit fait, est-ce que la Municipalité a prévu de faire des places d'évitement pour se croiser et éventuellement enlever les bacs ? Il est en effet difficile de se croiser avec les bacs et les récepteurs d'eau de pluie.

M. Gaumann répond que pour le chemin qui descend à la station d'épuration, le revêtement est pratiquement définitif, mais que les dernières vérifications seront faites avant la pose définitive, l'année prochaine.

Concernant le croisement des voitures, certaines personnes veulent ralentir le trafic. A son avis, il y a toujours moyen de croiser grâce aux places d'évitement naturelles que sont les chemins et éventuellement les bandes herbeuses. Si on enlève les bacs, la circulation sera à nouveau trop rapide. En bas du chemin vers la STEP, il y a quelques regards pour les socles d'éclairage public dans l'herbe, et il faut effectivement que les automobilistes puissent voir ces regards. Le nécessaire sera fait.

M. Gaumann reprend l'exemple du chemin du Vurzi, qui présente au début du chemin un passage étroit. L'entretien est cher et c'est encore plus onéreux d'élargir, surtout lorsqu'il s'agit de talus naturels ou de bouts de forêts.

- Mme Bolliet informe la Municipalité que l'eau passe à côté de certains regards.

M. Gaumann confirme que cela n'est pas normal et que la Municipalité va voir ce qu'il se passe à cet endroit et faire le nécessaire s'il y a lieu.

La parole est donnée aux municipaux sortants, MM. Rohrbach et Chaubert qui reviennent sur leurs années passées à la Municipalité et remercient l'Assemblée.

Madame la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à **21h02**.

La Présidente

La secrétaire

Monique Ryf Cusin

Anne-Laure Fritsché

Les Scrutatrices

Myriam Dammköhler

Evelyne Desgraz